



Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 au Comité Technique Spécial Départemental du 3 février 2022

Monsieur le Directeur Académique,
Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

Le CTSD de l'Aisne est à nouveau réuni aujourd'hui suite au vote unanime des organisations syndicales représentatives contre les mesures de carte scolaire présentées lors du CTSD du 25 janvier 2022.

Concernant le vote de la FNEC FP-FO 02, il s'explique par la non prise en compte des arguments avancés pour certaines situations qui méritaient une toute autre issue avec l'abandon de la proposition de fermeture. Vous n'avez changé d'avis que pour une seule situation.

En effet, vous avez, Monsieur le Directeur Académique, pris note, écouté mais vous n'avez pas entendu. Nous prendrons notamment l'exemple de l'école de Chamouille qui doit être réexaminé ou encore celui de Coucy-le-Chateau (Ecole Roger Leray) ou bien de l'Ecole Élémentaire Jean de la Fontaine de Laon.

Le déroulement du dernier CTSD, avec ses déconnexions, ne nous a pas permis d'évoquer l'ensemble des situations dont aurions voulu vous exposer quelques éléments afin d'étudier une proposition d'ouverture. Nous vous soumettons donc le cas des écoles de Condés sur Suippes et Charles Clément d'Hirson.

Pour la première, l'école regroupe 6 villages d'ortoirs de Reims. De nombreuses constructions de maisons individuelles sont en réalisation et en projet. A la rentrée prochaine l'école de 7 classes comptera au moins 185 élèves soit une moyenne de 26.5 élèves par classe. Une ouverture permettrait une baisse à 23.1 élèves par classe, bien plus en adéquation avec les statistiques de l'Aisne.

Pour la seconde, située en REP et ayant subi une fermeture inexplicable l'année dernière au vu des effectifs, une classe supplémentaire serait la bienvenue car il est prévu à la rentrée prochaine 3 classes de CP et CE1 à 12 élèves chacune et 2 classes de CE2/CM1 et CM1/CM2 qui seraient à 28 élèves chacune, hors inscription et arrivée d'enfants du voyage.

Pour la FNEC FP-FO 02, aucune fermeture ne devrait avoir lieu (surtout dans le contexte actuel) et d'autres ouvertures doivent être prononcées.

Pour la FNEC FP-FO 02, aucune suppression de poste ne doit avoir lieu dans la situation que nous vivons, avec ou sans l'accord des collectivités territoriales.

La FNEC FP-FO 02 revendique l'ouverture de classes partout où cela est nécessaire.

La FNEC FP-FO 02 se positionne à nouveau contre les fusions d'écoles qui créent des structures trop importantes et qui retirent la spécificité de l'école maternelle.